

“Le 2^e pilier essentiel pour les seniors”

► Pour Philippe Colle (Assuralia), les pensions légale et complémentaire vont de pair.

Entretien Patrick Dath-Delcambe

Philippe Colle, administrateur-délégué d'Assuralia (Union Professionnelle des Entreprises d'Assurance), estime que le 2^e pilier est le complément indispensable de la pension légale pour assurer un niveau de vie décent aux seniors.

Le 2^e pilier, c'est “la” solution au problème des pensions ?

J'insisterai tout d'abord sur le fait que la pension légale reste bien entendu essentielle. Il n'est pas question d'y toucher car le système est basé sur une solidarité absolue. Tout le monde sait toutefois que la pension légale n'est pas suffisante pour maintenir un niveau de vie décent par rapport au dernier salaire. Bien sûr, on peut évoquer un relèvement de la pension légale. Mais la situation budgétaire de l'Etat ne le permet pas. Si c'est pour relever cette pension de quelques dizaines d'euros, cela ne sera pas suffisant et ne solutionnera pas le problème : le montant de la pension est en moyenne 30 % du dernier salaire. Il faut



Philippe Colle est administrateur-délégué d'Assuralia (Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances).

donc conjuguer les deux systèmes, à savoir la pension légale et le deuxième pilier. Nous pensons donc que le 2^e pilier est actuellement “la” solution pour assurer un niveau de vie décent aux seniors. Nous ne sommes pas les seuls à le penser : nous avons enregistré une forte croissance de l'assurance groupe au cours des trois dernières années, alors même que la crise était là. Aujourd'hui, 60 % des travailleurs bénéficient d'une assurance groupe. Cela veut aussi dire que 40 % n'en ont pas encore.

De là à la rendre obligatoire ?

Non. Nous ne sommes pas en faveur d'une telle

obligation tout simplement parce que cela a un coût pour l'employeur. Pour beaucoup d'entreprises – généralement petites – qui ne le proposent pas encore à leurs employés, c'est généralement en raison de la complexité des textes et non pour une question de moyens. Il nous appartient de fournir un travail important d'information à leur égard. Le but est d'arriver à 75 % de couverture dans quelques années.

Des voix critiquent le 2^e pilier car il est en partie financé par l'Etat.

L'assertion n'est pas tout à fait fautive car les cotisations bénéficient d'un régime fiscal plus favorable : le montant des taxes est de 16,36 %, ce qui est donc plus avantageux que la fiscalité sur le salaire. Il ne faut pas oublier qu'une taxe de 26,50 % frappe le capital au moment où il est versé. Nous avons fait le calcul : quand on fait la différence entre ce que l'Etat perd et ce qu'il gagne, la différence est de 1,4 milliard d'euros par an en faveur de l'Etat.

Le 2^e et 3^e piliers – à savoir l'épargne-pension au sens large – ne bénéficient pas essentiellement aux revenus les plus élevés ?

Quand j'entends dire que l'épargne-pension subside les riches, c'est un peu sloganistique. Le montant maximum déductible est de 870 euros par an, montant sur lequel l'avantage fiscal est compris entre 30 et 40 %. Ce n'est donc pas pour les riches. Il

“Le 1^{er} pilier doit être la priorité”

► Pour Jean Hallet, l'encouragement au 2^e pilier devrait être réduit pour renforcer la pension légale.

Entretien Vincent Rocour

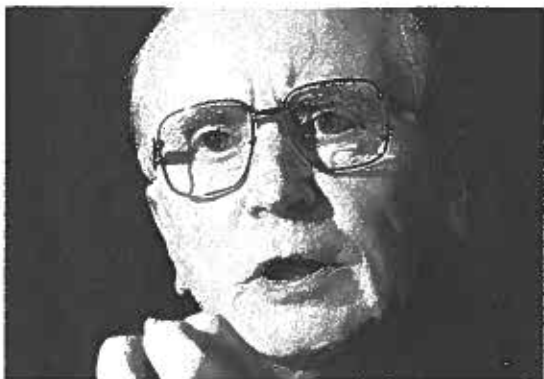
Jean Hallet fut longtemps le patron des Mutualités chrétiennes. Il est aujourd'hui président honoraire de l'Union chrétienne des pensionnés (UCP). Il ne rejette pas a priori les pensions du deuxième et troisième pilier. Mais estime prioritaire la pension légale.

Pensez-vous qu'il faut développer encore davantage le second pilier de pensions ?

En soi, je n'ai rien contre les assurances-groupes. Mais le deuxième pilier tel qu'il existe aujourd'hui est assez inégalitaire. On observe que ce sont les pensionnés qui ont les pensions les plus basses qui bénéficient le moins souvent du deuxième pilier. Au lieu de corriger les insuffisances du premier pilier pour ceux qui ont les retraites les plus basses, le deuxième pilier ne fait que renforcer l'inégalité.

Ce deuxième pilier a pourtant été démocratisé lorsque Frank Vandebroucke était ministre des Pensions...

Effectivement. La loi sur les pensions complémentaires du ministre Vandebroucke a



Pour Jean Hallet (UCP), le deuxième pilier de pension est inégalitaire : il profite aux revenus les plus élevés.

d'ailleurs entraîné la conclusion d'un certain nombre de conventions paritaires prévoyant l'accès au deuxième pilier. Mais quand on regarde ces conventions, on s'aperçoit qu'elles prévoient souvent une contribution à charge de l'employeur qui correspond à 1 ou 1,25 % du salaire. Cela n'est pas intéressant pour ceux qui en sont bénéficiaires. Ces derniers auraient eu un avantage plus important en pension en ayant une simple augmentation de leur salaire, ce qui aurait augmenté leur pension de premier pilier.

L'Etat doit-il dès lors davantage encourager les pensions du deuxième pilier ?

Il l'encourage déjà beaucoup. La cotisation que

l'employeur doit payer sur sa contribution à l'assurance-groupe est de 8,86 % alors que si cette contribution avait été ajoutée au salaire, il aurait dû s'acquitter d'une cotisation de 32 %. Il y a donc un fort encouragement à réduction de cotisation sociale. Une réduction d'autant plus importante que les salaires sur lesquels porte cette cotisation est élevée. On a calculé que c'était les 20 % des revenus supérieurs, les dirigeants et les cadres, qui raflaient la mise des encouragements. Et ce n'est pas rien. D'après les estimations, le montant de cet encouragement public se situe dans une fourchette entre 2,2 et 2,5 milliards d'euros. Rien que pour le deuxième pilier. Je ne dis pas qu'il faut supprimer les encouragements. Mais tels qu'ils sont conçus, ils renforcent les inégalités.

Ne devrait-on pas s'inspirer de la Suède qui a instauré un deuxième pilier obligatoire ?

Cela peut être utile comme complément au premier pilier. Mais il ne faut pas se faire d'illusions : si le deuxième pilier devient obligatoire, il sera modeste. Où voulez-vous qu'on dégage des moyens pour un deuxième pilier généralisé ? Ce n'est pas facile. La ministre Laruelle a voulu instaurer un deuxième pilier obligatoire pour les pensions d'indépendants. Elle n'y est pas parvenue. Et puis, cela ne doit pas dispenser de corriger la pension légale là où elle est vraiment défaillante.

Où est-elle défaillante ?

serait dangereux de revenir sur cette mesure car cela ferait perdre confiance aux gens dans le système. Or, ces 2^e et 3^e piliers sont très importants, notamment parce qu'ils contribuent aussi à stabiliser le 1^{er} pilier. Il y a de plus en plus de Belges réticents face au système de pension légale car ils paient beaucoup et doivent se contenter de très peu. Il y a donc une pression sur ce système, ce qui met donc en péril la solidarité. Le 2^e et le 3^e piliers assurent donc non seulement aux seniors d'avoir un niveau de vie décent mais assurent aussi la pérennité du 1^{er} pilier.

Le problème des seniors, c'est aussi la dépendance. N'y a-t-il pas, là aussi, un enjeu majeur ?

Je crois beaucoup à l'assurance dépendance, quasiment inexistante en Belgique. Cette assurance peut permettre de couvrir les frais d'une maison de repos ou intervenir en faveur des personnes qui ont besoin d'aide à domicile, que ce soit pour cuisiner, repasser, nettoyer. Dans le memorandum que nous présenterons au prochain gouvernement, nous demanderons que l'assurance dépendance puisse être incluse dans la couverture de l'assurance groupe. Cela ne serait pas obligatoire mais possible. Cela permettrait d'offrir cette possibilité à 2,6 millions de personnes ayant une assurance groupe avec des primes plus intéressantes que si vous y souscrivez à titre individuel.

Quand on arrive à une pension moyenne pour les femmes en 2009 de 812 euros, même pas le seuil de pauvreté, il y a quelque chose qui ne va pas. Améliorer la pension du premier pilier doit être la priorité. Pour cela, il faudra améliorer le taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans. Il faudrait aussi libérer, moduler une partie des moyens utilisés aujourd'hui pour encourager le deuxième pilier pour le consacrer au premier pilier.

Et le troisième pilier ?

Il faut arrêter l'escalade. Au cours des législatures précédentes, on a augmenté de façon importante les moyens déductibles pour le troisième pilier. Pour moi, il faut arrêter. L'addition devient sévère. Cela coûte autour de 700 millions à l'Etat. C'est important. Il faut modérer les encouragements pour les deuxième et troisième piliers et favoriser le premier pilier qui est celui de tous. Evidemment, on comprend bien pourquoi il y a ces systèmes et leurs encouragements. Les cadres qui ont une rémunération annuelle supérieure à 47 000 euros paient une cotisation proportionnelle à leurs revenus qui leur donne droit à une pension plafonnée. Ils cotisent en pure solidarité. C'est pour corriger cela qu'on encourage la pension deuxième et troisième piliers. D'où cette proposition : pourquoi ne pas relever le plafond donnant droit à la pension légale et corriger les inégalités dans le deuxième pilier.

Épinglé

92 % de Oui
8 % de Non

Ce sont les réponses à la question de notre enquête “faut-il avoir recours à une pension privée ?”

■ Témoignages de lecteurs

FAUT-IL AVOIR UNE PENSION PRIVÉE ?

“J'aimerais bien opter pour une pension privée, mais nos charges sociales et impôts sont tellement élevés que je n'y arrive pas.”

“Les pensions par capitalisation ne sont pas fiables car tributaires du marché. Elles se sont déjà plantées deux fois depuis l'an 2000.”

“Il faut avoir recours à une pension complémentaire privée, avec des revenus d'épargne non taxés puisque la pension a déjà été constituée avec des revenus lourdement taxés.”

“Je n'ai pas confiance dans les pensions privées. Avec le manque de compétence et d'honorabilité de nos banques et assurances, la pension privée présente de très gros risques.”

“L'épargne pension n'est qu'une goutte d'eau dans la mare; un jeune aurait tout intérêt à se faire un complément de manière différente.”

“Je pense que l'Etat devrait encourager davantage les pensions privées par des mesures fiscales appropriées.”

“Privatiser le système de pension ne ferait qu'accroître les inégalités, ce qui n'est pas souhaitable.”

“Je fais confiance au système légal par répartition, en étant conscient qu'il faut lui trouver des modes de financement complémentaires ou alternatifs à ceux d'aujourd'hui.”

“Il faut encourager les gens à voir plus loin pendant leur vie active et à mettre de côté pour leur retraite. Il faut cesser de vouloir un Etat providence comme certains partis le prônent. D'abord les devoirs avant les droits. Il faut savoir prendre ses responsabilités. Quand quelque chose de défaillant survient, ce n'est pas d'abord à cause des autres.”

“Ce sont surtout ceux qui ne



disposent pas d'une assurance-groupe qui n'ont pas les moyens de mettre de l'argent de côté pour leurs vieux jours.”

“Nous sommes floués par l'Etat



Consommation moyenne de 4,1 à 7,5 l/m² (nouveau prix). (1) Fabra Hachback 1 2411P 606. (2) Cette garantie se compose de la garantie de 2 ans. Cette garantie se termine 4 ans après la 1^{re} mise en œuvre des 2 premières années. (3) Nous reprenez votre ancien véhicule complet et immatriculé depuis au moins 6 mois au nom de 14 700 €. Offres réservées aux particuliers et valables jusqu'à